



ACCOMPAGNEMENT A LA V.A.E.

VALIDATION DES ACQUIS

DE L'EXPERIENCE

CONTEXTE PROFESSIONNEL

La Validation des Acquis de l'Expérience permet de :

- **Valoriser, reconnaître, fidéliser des salariés**, c'est un outil à part entière de la gestion des RH.
- Concrétiser un projet de création d'entreprise, la VAE comme outil à sa réalisation.
- **Faire reconnaître des compétences par le biais d'un diplôme**, accéder à de nouvelles fonctions, optimiser une candidature dans le cadre d'un recrutement.

OBJECTIFS

La finalité de cet accompagnement est l'obtention du titre visé (CTM, BTM, BM, ADEA) ⁽¹⁾. Ce titre doit être inscrit au RNCP ⁽²⁾.

Les objectifs sont de vous permettre de :

- Repérer dans votre expérience les situations les plus exploitables au regard des preuves de compétences demandées.
- Structurer et rédiger des preuves en adéquation avec celles demandées dans le dossier.
- Vous entraîner à présenter par écrit et par oral votre dossier devant le jury de validation.

DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT - DELAI

Le délai moyen d'accès à l'accompagnement se situe entre 4 et 8 semaines selon les éléments de constitution du dossier de recevabilité.

La durée de l'accompagnement est comprise entre 10 à 15 heures, réparties sur une période de 6 à 12 mois.

TARIFS

Se référer au tableau au verso.

INTERVENANT(S)

L'accompagnatrice a une expérience de plusieurs années dans l'accompagnement individuel et bénéficie de formations continues régulières.

EQUIPEMENT TECHNIQUE

Moyens mis à disposition du bénéficiaire :

- Bureau d'entretien & espaces de travail.
- Parc informatique (pc, accès internet...).
- Centre de ressources multimédia.

PUBLICS ET CRITERES D'ACCES

Public :

- Chefs d'entreprise artisanale, conjoint collaborateur ou associé.
- Créateurs d'entreprise artisanale.
- Salariés, demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Pour entreprendre une VAE, aucune condition d'âge, de nationalité, de statut ou de niveau de formation n'est imposée. Le candidat doit justifier au minimum d'une année d'expérience professionnelle ou extra-professionnelle en rapport avec le titre demandé et obtenir la recevabilité de son dossier (livret 1).

Cet accompagnement est accessible selon les prérequis indiqués, aux personnes en situation de handicap.

LIEU ET DATES

Lieu :

L'accompagnement peut s'effectuer à distance et/ou dans les locaux de la CMA (Colmar, Mulhouse, Schiltigheim).

Accessibilité : Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap

Dates :

Le calendrier d'accompagnement est établi en fonction des disponibilités du bénéficiaire.

CONTACTS

Informations, possibilités de prise en charge et accompagnement :

REFERENTE VAE

Nathalie KAUFFMANN
nkauffmann@cm-alsace.fr

03 89 46 89 10

REFERENTE HANDICAP

Gabrielle PIGEARD
gpigeard@cm-alsace.fr

03 89 46 89 75

Taux de réussite

100%

Taux de satisfaction

82%

(1) CTM : Certificat Technique des Métiers ; BTM : Brevet Technique des Métiers ;

BM : Brevet de Maîtrise ; ADEA : Assistant(e) de Dirigeant(e) d'Entreprise Artisanale

(2) RNCP : Répertoire National des Certifications professionnelles



www.cm-alsace.fr

www.facebook.com/CMAlsace

www.instagram.com/cm_alsace/



PROGRAMME

MODULES PROFESSIONNELS

- Identification du titre correspondant à l'expérience acquise,
- Analyse des activités et des expériences professionnelles et personnelles,
- Choix et description des pratiques professionnelles mobilisées en situation de travail,
- Recherche et justification des éléments de preuves.

METHODES PEDAGOGIQUES

Accompagnement individualisé du bénéficiaire basé sur :

- Des entretiens en présentiel, distanciel et mixtes.
- La description du parcours professionnel selon les différents emplois occupés
- Les conseils pour l'analyse et l'exploitation de l'expérience
- Une lecture des travaux écrits et des conseils rédactionnels
- Une préparation à la prise de parole.

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation du bénéficiaire se fait tout au long de l'accompagnement à travers :

- l'entretien de positionnement.
- l'élaboration du parcours personnalisé VAE défini contractuellement.
- la validation progressive des étapes nécessaires à la présentation devant le jury par le biais d'échanges entre le bénéficiaire et l'accompagnatrice, consignés dans des fiches de travail et dans un dossier de suivi.

Une enquête de satisfaction est également réalisée à l'issue de l'accompagnement (avant le passage devant le jury), ainsi qu'une évaluation à froid ciblée sur les bénéfices constatés suite à l'accompagnement VAE.

MODULES GENERAUX

- Méthodes :
 - structuration d'une réflexion sur la pratique professionnelle,
 - organisation de la présentation et d'un plan,
 - formalisation d'idées en vue d'une rédaction du dossier de preuves (aide à l'analyse de la pratique, des situations...)
- Communication :
 - clarification d'un argumentaire,
 - méthodes de justification de preuves,
 - rendre un témoignage intelligible.

TARIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Pour les titres du secteur des métiers de l'Artisanat

Entretien de positionnement ⁽¹⁾	
Élaboration du livret 1 de recevabilité ⁽¹⁾	
Accès au C.R.M. ⁽³⁾	Accès gratuit et illimité

Formules

	PREMIUM	MEDIUM
Élaboration du livret 2 Préparation orale au jury	☑ forfait 15 h ⁽¹⁾	☑ forfait 10 h ⁽²⁾
Organisation du jury	☑	☑
Prix TTC ⁽⁴⁾	1 400 €	1 100 €

- (1) Accompagnement de 15h maximum. L'heure supplémentaire d'accompagnement est facturée à 60 € TTC/heure et implique la signature d'un avenant au contrat.
 (2) Accompagnement de 10h maximum. L'heure supplémentaire d'accompagnement est facturée à 60 € TTC/heure et implique la signature d'un avenant au contrat.
 (3) CRM : Centre de Ressources Multimédia.
 (4) Possibilité de prise en charge partielle sous certaines conditions.
 (*) Pris en charge par la CMA

[Conditions générales de vente](#)

